

IV - DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DE L'ARTICLE 158 - 7 - 1° du CGI

Vous confirmez demander à être habilité à exercer le visa fiscal dans les conditions prévues par l'article 158-7-1^{14°} et 1649 quater L¹⁵ du code général des impôts.

NB : Si vous décidez ensuite d'exercer le visa fiscal, il vous faudra conclure à tout moment une convention avec l'administration fiscale portant sur une période de trois ans. Seule cette convention permet de viser les déclarations fiscales dans les conditions fixées par le code général des impôts.

V - DONNÉES PERSONNELLES

Vos données vont être conservées pendant toute la période de votre inscription au tableau et en archives définitives pour la réalisation. Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription et votre participation aux événements de l'Ordre (Assemblées générales, congrès etc.). Elles font l'objet d'un traitement automatisé et sont destinées au Conseil régional et au Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables. Elles sont publiées dans l'annuaire de l'Ordre.

Vos données vont être conservées pendant toute la période de votre inscription au tableau et aux archives définitives pour la réalisation de statistiques professionnelles dans le respect de l'article 29 - 7° du décret du 30 mars 2012.

L'e-mail professionnel fourni sera publié sur l'annuaire professionnel, sauf opposition de votre part.

Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit à la portabilité de vos données, de droits d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition pour motifs légitimes, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre mort sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Pour exercer vos droits, il vous suffit d'adresser un email à l'adresse suivante : juridique@crlorraine.experts-comptables.fr

Les données collectées pour la finalité initiale peuvent également être transmises aux partenaires commerciaux de l'Ordre aux fins de prospection commerciale.

Si vous autorisez la communication de vos données personnelles aux partenaires de l'Ordre à des fins de prospection commerciale, merci de cocher cette case :

¹⁴ Le montant des revenus et charges énumérés ci-après, retenu pour le calcul de l'impôt selon les modalités prévues à l'article 197, est multiplié par 1, 25. Ces dispositions s'appliquent :

1° Aux titulaires de revenus passibles de l'impôt sur le revenu, dans la catégorie des bénéficiaires industriels et commerciaux ou des bénéficiaires non commerciaux ou des bénéficiaires agricoles, réalisés par des contribuables soumis à un régime réel d'imposition :

[...]

b) Ou qui ne font pas appel aux services d'un expert-comptable, d'une société membre de l'ordre ou d'une association de gestion et de comptabilité, autorisé à ce titre par l'administration fiscale et ayant conclu avec cette dernière une convention en application des articles 1649 quater L et 1649 quater M ;

¹⁵ L'article 1649 quater L du code général des impôts dispose que les experts-comptables doivent obtenir une autorisation délivrée par le commissaire du Gouvernement auprès du conseil régional de l'ordre des experts-comptables dans le ressort duquel ils sont inscrits, après avis du conseil régional.

VI. DROITS SOCIAUX DÉTENUS À CE JOUR DANS UNE SOCIÉTÉ MEMBRE DE L'ORDRE

REGION ORDINALE DU SIEGE SOCIAL	RAISON SOCIALE	DROITS SOCIAUX DETENUS		DATE DE DEBUT DE DETENTION DES DROITS	FONCTIONS AU SEIN DE LA SOCIETE	EXERCICE EFFECTIF DANS LA SOCIETE
		NOMBRE	%			OUI / NON

VII. RESPONSABILITÉS OU ACTIVITÉS DIVERSES

Préciser ici les responsabilités diverses ou fonctions ainsi que les organismes concernés (exemple : fonctions électives nationales ou territoriales, centre de gestion, association agréée de professions libérales, enseignements universitaires, ...)

NOM DE L'ORGANISME	FONCTION	DATE DE PRISE DE FONCTIONS	COMMENTAIRES

Je certifie sincères et véritables les informations contenues dans le présent questionnaire.

Je m'engage à faire connaître au Conseil régional de l'Ordre, dans un délai maximum d'un mois, tout changement intervenu dans mon adresse ou ma situation professionnelle, et à joindre les justificatifs correspondants.

Fait à : Le

(Faire précéder la signature de la mention manuscrite " certifié exact ")

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),

(Nom, prénom) _____

(Adresse) _____

Atteste sur l'honneur,

Jouir de mes droits civils ;

N'avoir subi aucune condamnation criminelle ou correctionnelle de nature à entacher l'honorabilité et notamment aucune condamnation comportant l'interdiction du droit de gérer et d'administrer les sociétés,

et être à jour de toutes mes obligations fiscales.

Fait à _____

Le _____

Signature

LISTE DES PIÈCES À RETOURNER DÈS RÉCEPTION DU PRESENT QUESTIONNAIRE

- 1) Questionnaire obligatoire pour l'enquête de moralité dûment rempli ([Annexe n° 1.1](#))
(pour les personnes de nationalité étrangère, joindre un extrait de l'acte de naissance comportant la filiation)
- 2) Copie du diplôme d'expertise comptable ou de l'attestation de réussite à l'examen, ou autorisation d'inscription au Tableau de l'Ordre (article 7 bis, articles 26 ou 27...)

L'enquête de moralité obligatoire est diligentée à chaque demande d'inscription. Afin de ne pas retarder cette formalité, qui peut durer environ 1 mois et demi, nous vous demandons de nous faire parvenir le questionnaire correspondant à l'annexe 1 dûment complété par retour du courrier, et de la copie de votre diplôme ou de votre autorisation d'inscription au Tableau sans attendre d'avoir réuni les autres pièces du dossier qui devront nous parvenir 10 jours au plus tard après l'envoi de ces deux documents.

LISTE DES PIÈCES À RETOURNER AVEC LE QUESTIONNAIRE

- 3) Deux photos d'identité de format standard (3 x 4 cm)
- 4) Autorisation d'usage d'un précédent nom marital⁷
- 5) Photocopie recto/verso de la carte nationale d'identité ou du passeport ou de la carte de séjour
- 6) Copie du bail des locaux dans lesquels vous vous proposez d'exercer votre profession ou justificatif de la propriété des locaux et de la possibilité d'y exercer la profession (uniquement pour les experts comptables indépendants exerçant sous le régime BNC)
- 7) Justificatif de la situation professionnelle à la date de la demande⁸
- 8) Attestation de votre employeur membre de l'Ordre, précisant que vous serez salarié(e) de son cabinet en qualité d'expert-comptable (cf [Annexe n°1.2](#)) **OU** attestation du représentant légal de la société, en cas d'exercice en qualité d'associé d'une société d'expertise comptable (cf [Annexe n°1.3](#)) **OU** Certificat de fin de contrat de votre employeur, s'il n'est pas membre de l'Ordre.
- 9) Attestation d'indépendance accompagnée des justificatifs ([Annexe n°1.4](#))
- 10) Attestation provisoire justifiant de votre souscription à une assurance responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie de votre choix ([Annexe n° 1.5-1](#)), ou attestation d'assurance de votre employeur, membre de l'Ordre, personne physique ou morale, précisant que vous êtes couvert(e) par le contrat qu'il a souscrit ([Annexe n° 1.5-2](#))
- 11) Curriculum vitæ
- 12) Liste des diplômes dûment remplie en précisant la date d'obtention des diplômes ([Annexe n°1.6](#))

7 Pour les femmes mariées souhaitant faire usage de ce précédent nom marital comme nom usuel

8 Certificat de travail de l'employeur actuel, certificat ASSEDIC ou certificat INSEE REPERTOIRE NATIONAL DES ENTREPRISES ET DE LEURS ETABLISSEMENTS

QUESTIONNAIRE OBLIGATOIRE EN VUE D'ENQUETE DE MORALITÉ

(A nous transmettre PAR RETOUR DU COURRIER)

INSCRIPTION DEMANDÉE EN QUALITÉ DE	
Expert comptable indépendant	<input type="checkbox"/>
Expert comptable salarié	<input type="checkbox"/>

NOM.....

PRÉNOMS.....

NOM de jeune fille

Date de naissance Nationalité :

Lieu et département de naissance

Nom et prénoms du père :

Nom de jeune fille et prénoms de la mère :

Adresse au 1er janvier en cours :

Adresse actuelle (si déménagement intervenu après le 1er janvier de l'année en cours) :

Adresse professionnelle actuelle :

Numéro de téléphone nous permettant de vous joindre impérativement :

Adresse des services fiscaux auxquels a été adressée la dernière déclaration de revenus :

Adresse des services fiscaux auxquels ont été adressées les déclarations fiscales antérieures (si différente de la précédente) :

Fait le à

Signature

ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR EXPERT-COMPTABLE
Exercice en qualité de salarié d'un cabinet ou d'une société d'expertise comptable

ATTESTATION
(Modèle à reproduire sur le papier à en-tête)

Je soussigné(e)

NOM

Prénom

agissant en qualité de (fonction) :

de la société / du cabinet d'expertise comptable :

inscrit(e) au Tableau de l'Ordre de la région de :

atteste que

Madame / Mademoiselle / Monsieur (NOM et prénom du candidat) :

demeurant à (adresse du domicile) :

.....

qui demande son inscription au Tableau de l'Ordre des experts-comptables, exercera la profession d'expert-comptable en qualité de salarié(e) de ladite société / dudit cabinet.

Fait à le

Signature :
(Faire précéder la signature de la mention manuscrite "lu et approuvé")

ATTESTATION DU REPRÉSENTANT LÉGAL DE LA SOCIÉTÉ

Exercice en qualité d'associé d'une société d'expertise comptable

ATTESTATION

(Modèle à reproduire sur le papier à en-tête)

Je soussigné(e)

NOM

Prénom

agissant en qualité de (fonction) :

de la société d'expertise comptable :

Inscrite au Tableau de l'Ordre de la région de :

Atteste que

Madame / Mademoiselle / Monsieur (NOM et prénom du candidat) :

demeurant à (adresse du domicile) :

.....

Qui demande son inscription au Tableau de l'Ordre des experts-comptables, exercera la profession d'expert-comptable en qualité d'associé(e) de ladite société.

Fait à le

Signature :

(Faire précéder la signature de la mention manuscrite "lu et approuvé")

DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE PROFESSIONNELLE

Je soussigné(e) :

NOM :

PRÉNOMS :

DOMICILE :

PROFESSION ACTUELLE :

Sollicitant mon inscription au Tableau de l'Ordre de la région de
en qualité d'expert-comptable,

Déclare ⁷ :

- n'avoir, dès maintenant, aucune attache salariée avec employeur autre qu'un membre de l'Ordre des Experts-Comptables
- avoir pris toute disposition pour réaliser mon indépendance professionnelle à compter du :⁸
- que j'exercerai la profession comme salarié(e) ⁹
 - de Mme / Mlle / M., expert-comptable,
 - de la société

Inscrit(e) au Tableau de l'Ordre de la Région de

- que j'exercerai la profession en qualité de ¹⁰
de la société, inscrite à l'Ordre
- que j'exercerai la profession à titre indépendant
- m'engager à n'accepter dans l'avenir aucune fonction, aucun emploi et à n'exercer aucune activité incompatible avec les prescriptions, reproduites au verso, de l'article 22 de l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 ci-dessous, et à faire respecter par mes employés, les dispositions qui leur sont applicables.

A.....

Le

Signature :

Faire précéder la signature de la mention manuscrite "lu et approuvé"

7 Rayer les mentions inutiles

8 Joindre une attestation du dernier employeur confirmant cette date

9 Joindre une attestation de l'employeur selon le modèle n°2 ci-avant

10 En cas d'exercice en qualité d'associé, joindre une attestation du représentant légal de la société selon le modèle n°3 ci-avant. En cas d'exercice en qualité de mandataire social, préciser la nature du mandat social exercé (président du conseil d'administration, directeur général, gérant.....) et joindre un justificatif (extrait K bis -PV d'assemblée...)

ARTICLE 22 DE L'ORDONNANCE N° 45-2138 DU 19 SEPTEMBRE 1945

L'activité d'expertise-comptable est incompatible avec toute occupation ou tout acte de nature à porter atteinte à l'indépendance de la personne qui l'exerce en particulier :

Avec tout emploi salarié, sauf chez un autre membre de l'ordre, chez un membre de la compagnie nationale des commissaires aux comptes ou dans une association de gestion et de comptabilité ;

Avec toute activité commerciale ou acte d'intermédiaire autre que ceux que comporte l'exercice de la profession, sauf s'il est réalisé à titre accessoire et n'est pas de nature à mettre en péril l'exercice de la profession ou l'indépendance des associés experts-comptables ainsi que le respect par ces derniers des règles inhérentes à leur statut et à leur déontologie. Les conditions et limites à l'exercice de ces activités et à la réalisation de ces actes sont fixées par les normes professionnelles élaborées par le conseil supérieur de l'ordre et agréées par arrêté du ministre chargé de l'économie ;

Avec tout mandat de recevoir, conserver ou délivrer des fonds ou valeurs ou de donner quittance, sauf si l'opération s'effectue à titre accessoire et par les comptes ouverts dans les livres d'un fonds de règlement créé à cet effet, dans des conditions fixées par décret. Le décret définit les modalités de fonctionnement et de contrôle de ce fonds. Toutefois, si la délivrance de fonds correspond au paiement de dettes fiscales ou sociales pour lequel un mandat a été confié au professionnel, elle peut être effectuée directement sans transiter par le fonds précité.

Il est en outre interdit aux membres de l'ordre et aux associations de gestion et de comptabilité, ainsi qu'à leurs salariés mentionnés à l'article 83 ter et à l'article 83 quater d'agir en tant qu'agent d'affaires, d'assumer une mission de représentation devant les tribunaux de l'ordre judiciaire ou administratif, d'effectuer des travaux d'expertise comptable, de révision comptable ou de comptabilité pour les entreprises dans lesquelles ils possèdent directement ou indirectement des intérêts substantiels.

Ils peuvent toutefois accepter, sous le contrôle du conseil régional dont ils relèvent et dans les conditions fixées par le règlement intérieur de l'ordre des experts-comptables, tout mandat social dans toute société, groupement ou association, dès lors que ce mandat n'est pas de nature à porter atteinte à leur indépendance, ainsi que les missions d'expert qui leur sont confiées, les fonctions d'arbitre et celles de commissaire aux comptes dans les conditions prévues au livre VIII du code de commerce.

Ils peuvent également donner des consultations, effectuer toutes études et tous travaux d'ordre statistique, économique, administratif, juridique, social ou fiscal et apporter leur avis devant toute autorité ou organisme public ou privé qui les y autorise mais sans pouvoir en faire l'objet principal de leur activité et seulement s'il s'agit d'entreprises dans lesquelles ils assurent des missions d'ordre comptable de caractère permanent ou habituel ou dans la mesure où lesdites consultations, études, travaux ou avis sont directement liés aux travaux comptables dont ils sont chargés.

Les interdictions ou restrictions édictées par les trois alinéas précédents s'étendent aux employés salariés des membres de l'ordre et des associations de gestion et de comptabilité, et à toute personne agissant pour leur compte ou ayant avec eux des liens ou intérêts communs.

Les membres de l'ordre et les dirigeants, administrateurs et salariés des associations de gestion et de comptabilité peuvent participer à l'enseignement professionnel : toutefois, sauf pour les professeurs de l'enseignement public, les missions définies à l'article 2 ci-dessus doivent demeurer l'objet principal de leur activité. Ils peuvent procéder à des travaux et études de statistiques et de documentation économique pour le compte des entreprises privées et des organismes professionnels.

**ATTESTATION PROVISoire D'ASSURANCE
RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE**
Exercice de la profession à titre indépendant (sous le régime BNC)

Je soussigné :

Qualité :

Adresse :

.....

Atteste au nom de la Compagnie d'assurances :

que Mme / Mlle / M.

Adresse :

.....

qui sollicite son inscription à l'Ordre des Experts-Comptables de la région

.....

a souscrit un contrat d'assurance n° par lequel il / elle bénéficiera des garanties conformes aux dispositions du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012, pris en application de l'article 17 de l'Ordonnance n° 452138 du 19 septembre 1945.

La prise d'effet de ce contrat sera la date de l'inscription à l'Ordre de la région

.....

Dès que nous aurons connaissance de cette date, nous adresserons directement au Conseil régional de l'Ordre une attestation définitive.

La présente attestation a été délivrée pour être remise au Conseil régional de l'Ordre en vue de compléter le dossier d'inscription.

Fait à

Le

Cachet Professionnel
et Signature de l'Assureur

**ATTESTATION PROVISoire D'ASSURANCE
RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE**
Exercice de la profession en qualité de salarié ou d'associé

Je soussigné :

Qualité :

Adresse :

.....

Atteste au nom de la Compagnie d'assurances :

que Mme / Mlle / M.

Adresse :

.....

qui sollicite son inscription à l'Ordre des Experts-Comptables de la région

.....

est couvert(e) par le contrat d'assurance n°

souscrit par la société d'expertise comptable / le cabinet

Adresse de la société / du cabinet :

.....

par lequel il / elle bénéficiera des garanties conformes aux dispositions du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012,
pris en application de l'article 17 de l'Ordonnance n° 452138 du 19 septembre 1945.

La prise d'effet de cette couverture sera la date de l'inscription à l'Ordre de la région

.....

Dès que nous aurons connaissance de cette date, nous adresserons directement au Conseil régional de l'Ordre
une attestation définitive.

La présente attestation a été délivrée pour être remise au Conseil régional de l'Ordre en vue de compléter le
dossier d'inscription.

Fait à

Le

Cachet Professionnel
et Signature de l'Assureur

LISTE DES DIPLÔMES

Diplôme		obtenu (année)
ECOLES COMMERCIALES ET DE GESTION		
HEC	Option Finances et Comptabilité	
HEC	Autres options	
ESSEC	Option Finances et Comptabilité	
ESSEC	Autres options	
ESCP	Option Finances et Comptabilité	
ESCP	Autres options	
ESC	AMIENS, BORDEAUX, BREST, CHAMBERY, CLERMONT-FERRAND, DIJON, GRENOBLE, LA ROCHELLE, LILLE, LYON, MARSEILLE, MONTPELLIER, NANTES, NICE, NORMANDIE, PAU, POITIERS, REIMS, RENNES, ROUEN, SAINT-ETIENNE, TOULOUSE, TOURS, TROYES)	
EAP	École Européenne des Affaires	
EDHEC	École du Haut Enseignement Commercial, Lille	
ISG	Institut Supérieur de Gestion	
ICN	Institut Commercial de Nancy	
ESLSCA	École Supérieure Libre des Sciences Comptables Appliquées	
ISC	Institut Supérieur de Commerce	
EBS	European Business School	
ESSCA	École Supérieure des Sciences Commerciales d'Angers	
IECS	Institut Européen d'Études Commerciales Supérieures, Strasbourg - Option Finances et Comptabilité	
IECS	Id - Autres options	
ESG	École supérieure de gestion	
ISA	Institut Supérieur des Affaires	
CPA	Centre de Perfectionnement des Affaires	
AUDENCIA	Ecole Management d'Angers	
	Autres – Préciser :	

ETUDES POLITIQUES ET GRANDES ECOLES D'ADMINISTRATION		
ENSAE	école Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique	
IEP	Institut d'études Politiques de Paris - Section économique et financière	
IEP	Institut d'Études Politiques de Paris - Autres sections	
IEP	Institut d'Études Politiques de Province - Section Économique et Financière	
IEP	Institut d'Études Politiques de Province - Autres sections	
INSEAD	Institut Européen d'Administration des Affaires (Fontainebleau)	
MBA	Master of Business and Administration	
Diplôme étranger	Préciser :	

ENSEIGNEMENT COMPTABLE SUPERIEUR		
INTEC	Certificat de 1er cycle de l'INTEC	
DEFC-INTEC	Diplôme d'Études Financières et Comptables de l'INTEC (régime 1981)	
DES-INTEC	Diplôme d'Études Supérieures de l'INTEC	
DGC - INTEC	Diplôme de Gestion et de Comptabilité	
DSGC - INTEC	Diplôme Supérieur de Gestion et de Comptabilité	
D.E.C. 1973	Diplôme d'Expertise Comptable- (régime 1973)	
D.E.C.1981	Diplôme d'Expertise Comptable (régime 1981)	
D.E.C. 2010	Diplôme d'Expertise Comptable (régime 2010/2012)	
	Agrégation	
DECS-ETAT - 1981	Diplôme d'Études Comptables Supérieures État (régime 1981)	
DESCF-ETAT	Diplôme d'Études Supérieures Comptables et Financières - ETAT (régime 1981)	
DECF-ETAT	Diplôme d'Études Comptables et Financières - ETAT (régime 1981)	
DPECF-ETAT	Diplôme Préparatoire aux Études Comptables et Financières - ETAT (régime 1981)	
DCG - ETAT	Diplôme de Comptabilité et de Gestion (régime 2009/2012)	
DSCG - ETAT	Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion (régime 2009/2012)	
BTS	Préciser :	
	Autres - Diplôme Union Européenne - Préciser :	
	Autres - Diplôme étranger (hors UE) - Préciser :	

ECOLES D'INGENIEUR		
	POLYTECHNIQUE	
	MINES Paris	
	MINES Saint-Étienne	
	MINES Nancy	
	PONTS et CHAUSSEES	
	CENTRALE Paris	
	CENTRALE Lyon	
SUP AERO	École Nationale Supérieure de l'Aéronautique et de l'Espace	
INA	Institut National Agronomique	
TELECOM	École Nationale Supérieure des Télécommunications	
ENSTA	École Nationale Supérieure des Techniques Avancées	
SUPELEC	École Supérieure d'Électricité	
ESPCI	Ecole Supérieure de Physique Chimie (Paris)	
ENSAM	Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers	
INPG	Institut National Polytechnique de Grenoble	
IDN	Institut Industriel du Nord	
ISEP	Institut Supérieur d'Électronique de Paris	
INSA	Institut National des Sciences Appliquées	
ISEN	Institut Supérieur d'Électronique du Nord	
CESTI	Centre d'Études Supérieures des Techniques Industrielles	
HEI	Hautes Études Industrielles - Lille	
ESME SUDRIA	École Spéciale de Mécanique et d'Électricité	
ESTP	Ecole Spéciale des Travaux Publics	
	Autres - Préciser :	

UNIVERSITÉS		
	Doctorat d'État - Préciser :	
	Doctorat de 3ème cycle - Préciser :	
	Doctorat d'Ingénieur - Préciser :	
DEA	Préciser :	
DESS	Préciser :	
MSTCF	Maîtrise de Sciences et Techniques comptables et financières	
MSG	Maîtrise des Sciences de Gestion	
MIAGE	Maîtrise de méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion de l'Entreprise	
	Maîtrise en droit - Préciser :	
	Maîtrise en Sciences Économiques	
	Maîtrise d'Information et de Communication (CELSA)	
	Autres maîtrises - Préciser :	
	Licence en droit	
	Licence en Sciences Économiques	
	Autres licences - Préciser :	
DEUG	Préciser :	
DEUST	Diplôme d'Études Universitaires Scientifiques et Techniques	
DUT	Diplôme Universitaire de Technologie - Préciser :	
	Diplôme étranger - Préciser :	
MASTER CCA	Comptabilité Contrôle Audit	
	Autres Masters - Préciser :	
	Autres diplômes universitaires - Préciser :	